

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 91 23 janvier 1950

n° 91 23

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 23 janvier 1950
Numéro JO n° 1 du 31/01/1950	Date du numéro 31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers et des Français à la Cote française des Somalis, promulgué à la colonie par arrêté du 9 avril 1035

Sur proposition du chef de la sûreté générale,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont expulsées du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances, les personnes dont, les noms suivent, condamnées à diverses peines d'emprisonnement pour vol, entrée clandestine sur le territoire : Ascar Hassan, Gadabourcy, né à Zeila vers 1930, fils de Hassan Mohamed et de Kaha Aden ; Mohamed Soulcinian, Habar Awal, né à Berbéra vers 1930, de Souleiman Ali et de Paabo Nour; Mahamoud Pirieh, né à Aden vers 1924, de Parieh Bogoreh et de Kadidja Warsana, Habar Yonis; Saïd Ifoussein Abdallah, né au Yémen vers 1925, de Abdallah Abd et de Fatma Binta Saïd, Arabe Azazi; Cheik Ibrahim Mahmoud, né à Borama vers 1905, de Ibrahim Mahmoud et de Amina Mohamed, Parot Aberyonis; Aïba Awad, Soudanais, né à Ouédéda (Yémeh) vers 1904, de Awad Crawler et de Anima Binta Salim ; Pirieh Robleh, Habar Pjalo, né à Diré-Daoua vers 1914 de Robleh Atteyeh et de Gonian Abdi; Mohamed Abokor, Parot, né à Lissanot (Somaliland), de Abokor Ahmed et de Fatma Abdi; Yacin Ali, né à Berbéra vers 1925, de Ali Djibril et de Aloula Gabilé, Habar Yonis; Mahmoud Issa, Parot, né à Lascori vers 1930, de Issa Mohamed et de Ibdo Mehilé; Djama Nour, Idagaleh, né à Argueissa vers 1923, de Nour Mohamed et de Sidioli Kagueh; Nour Aminé, Habar Awal, né à Argueissa vers 1929, de Aminé Farah et de Alouoh Mohamed ; Hassan Hanioud, Somali Arabe, né à Diré-Daoua vers 1922, de Hamoud Magane et de Fatma Waiss; Ibrahim Farah, Somali Arabe, né à. Diré-Daoua vers 1929, de Rarah Obsié et de Aïcha Samatar; Mohamed Pjama, Parot, né à Lissanot vers 1922, de Djama Aden et de Abonis Arab; Elmi Ahmed, Issa Maniassan, né à Zeila vers 1924, de Ahmed Rouche et de Fatma Robleh ; Goubet Guedi, Parot, né à Ambaro (Somaliland) vers 1901, de Guédi Pjama et de Alino Abdi; Abdillahi Souleiman, Habar Yonis, né à Bourao vers 1902, de Souleiman Farah et de Kadra Pjama; Ali Aden, Paroi, né à Ardoh (Somaliland) vers 1930, de Adeh Hassan et de Alima Mohamed; Hassan Ibrahim, Habar Yonis, né à Aden vers 1932, de Ibrahim Ali et de Adar Ali; Ismaël Pirieh, Habar Awal, né à Berbéra vers 1928, de Pirieh Hassan et de Mariant Robleh; Egal Hassan, Habar Yonis, né à Erigabo vers 1930, de Hassan Hersi et de Ambaro Aminé; Ali Houssein, Idagaleh, né à Argueissa vers 1929, de Housein Farah et de Aouarla Galilé; Ahmed Alaoui, Arabe, né au Yémen vers 1914, de Alaoui Houssein et de Kadidja Mohamed; Moussa Youssouf

Ismaël, Darod Wrsangeli, né à Zeila vers 1919, fils de Youssouf Ismaël et de Maleka Guelle. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.